



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU MORBIHAN

Direction
départementale des
Territoires et de la Mer
Morbihan

Demande de dérogation aux articles L.411-1 du Code de l'environnement.

service
Eau, Nature et
Biodiversité
Unité Nature, Forêt,
Chasse

Participation du public du 14 mars au 29 mars 2019 inclus

Dérogation pour capture, enlèvement, destruction et perturbation intentionnelle ainsi que destruction de sites de reproduction de l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) - Commune de Brec'h.

1 allée du Général Le
Troadec
BP 520
56019 Vannes

NOTE DE PRESENTATION

L'association La Chartreuse, gestionnaire de l'établissement privé à but non lucratif EHPAD La Sagesse, sollicite, sur la base de l'article L.411.2 du code de l'environnement, deux dérogations aux interdictions visées à l'article L.411.1 dudit code pour :

- ◇ capture, enlèvement, destruction et perturbation intentionnelle d'Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) ;
- ◇ destruction de sites de reproduction d'Hirondelles rustiques.

Ces dérogations sont liées à une opération de démolition d'un bâtiment, opération qui entre dans le cadre d'un projet d'extension et de restructuration de l'établissement, visant à améliorer le fonctionnement et la qualité de vie des résidents et à mettre en conformité l'accessibilité PMR.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogations liées à l'espèce protégée (*Hirundo rustica*) accompagné de la présente note d'information est rendu accessible au public pendant une durée de quinze jours francs **du 14 mars au 29 mars 2019** inclus directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

L'ensemble du dossier est également consultable à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au 1 allée du Général Le Troadec à Vannes, sur rendez-vous durant la période de participation du public (contact au secrétariat de l'unité Nature, Forêt, Chasse - tél : 02 56 63 74 88).

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan-Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public -1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, nature et biodiversité,

Jean-François CHAUVET